

**COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES  
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRÊTÉ du MAIRE n°36/2024**

**portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement**

Le Maire de BERSTETT

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes, notamment l'article 25,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la demande adressée par l'entreprise TP KLEIN située ZI du Ried 67850 HERRLISHEIM (Bas-Rhin), en date du 4 septembre 2024, concernant des travaux de voirie dans le cadre des travaux de réaménagement de trottoir au 1 rue de Brumath à Reitwiller (Bas-Rhin), travaux qui seront effectués entre le 5 septembre et le 10 septembre 2024,  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers de la route lors de cette intervention,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :**

En raison de l'intervention au 1 rue de Brumath à Reitwiller (Bas-Rhin), travaux de réaménagement de trottoir qui seront effectués entre le 5 septembre et le 6 septembre 2024, **la circulation sera alternée par feu et le stationnement sera interdit.**

**ARTICLE 2 :**

La signalisation correspondante aux dispositions précédentes sera mise en place et entretenue par l'entreprise TP KLEIN.

**ARTICLE 3 :**

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Affichage
- Entreprise TP KLEIN
- Monsieur le Directeur général du SDEA du Bas-Rhin
- M. AUBERT, chef de l'Unité Technique de Saverne de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours,
- Brigade de Gendarmerie de TRUCHTERSHEIM,

Fait à BERSTETT, le 04/09/2024

Le Maire,

Jean-Claude LASTHAUS

